Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240920-DEC2024102-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

20 SEPT 2024

DEC2024102
BAIL COMMERCIAL Remise gracieuse de loyer à [redacted]

Le MAIRE de Varennes-sur-Allier,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 5° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU le bail commercial signé le 1e juillet 2024 par [redacted] pour l'occupation du local situé 28 Rue Antoine Fayard à Varennes sur Allier ;

CONSIDERANT les travaux effectués par [redacted] pour améliorer le confort du lieu ;

CONSIDERANT l'accord de la municipalité d'accorder la remise gracieuse d'une mensualité ;

DECIDE d'accorder la remise gracieuse du loyer de juillet 2024 à [redacted] en raison des travaux effectués à ses frais

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)